



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE



Metz, le 20/06/2017

Direction Départementale  
des Territoires  
Service Aménagement Biodiversité Eau  
Nature et Prévention des Nuisances  
Secrétariat de la Commission Départementale pour la  
Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et  
Forestiers

Affaire suivie par :  
Émilie SIMON - Tél : 03 87 34 33 94  
Jeanne CAMPADIEU - Tél : 03 87 34 33 95  
Courriel : [ddt-cdpenaf@moselle.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@moselle.gouv.fr)

Dir.	Maire	Soc.	Trav.	Urb.	Fin.			Retour
Date	16/06			PN				Secrét.
Sign.	BF							BF

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme de JOUY-AUX-ARCHES, vous avez saisi pour avis la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), par courrier reçu le 22/05/2017.

Lors de sa réunion du 13/06/2017, cette Commission a examiné votre projet et a émis un avis **FAVORABLE**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le chef du Service  
Aménagement Biodiversité Eau,

Christophe LEBRUN

Copie à : DDT de Moselle, unité PAU (Agnès SUZZI)  
Sous-préfecture de METZ

Monsieur le Maire de JOUY-AUX-ARCHES  
Mairie  
57130 JOUY-AUX-ARCHES



**MODIFICATION DU P.L.U.  
DE JOUY-AUX-ARCHES  
LOCALISATION DU STECAL**

